1. *Débitrice:* **Marecottes SA**, 1922 **Salvan**
2. *Déclaration de faillite:* 16.12.2002
3. *Procédure:* sommaire
4. *Echéance pour la remise des créances:* 10 jours dès la publication
5. *Remarques:* Propriétaire s/terre de Salvan de l'immeuble suivant:
   Art. 13052, parcelle no 3, plan 29F, La Creusaz 701 m2.
   Délai pour les productions: dix jours dès la présente publication (art. 234 LP).
   Les créanciers ayant produit dans le cadre du sursis concordataire sont dispensés de le faire à nouveau.

   Office des faillites St-Maurice
   1890 St-Maurice

(00811900)